



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Les Abymes, le mardi 9 janvier 2018

Le Recteur de région académique Guadeloupe
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale
à

Mesdames, Messieurs les corps d'inspection,
Mesdames, Messieurs les directeurs d'écoles,
Mesdames, Messieurs les enseignants,
s/c Mesdames, Messieurs les directeurs,

Délégation Académique
à l'éducation Artistique
et à l'action Culturelle

Objet : Campagne des projets d'éducation artistique et d'action culturelle (EAC) dans le 1^{er} degré pour l'année scolaire 2018 – 2019.

Réf CR/L-G. C
N° 03117

Dossier suivi par
Claude RIVIER

Téléphone
0590 47 81 07

Fax
0590 47 81 54

Courriel
ce.culture@
ac-guadeloupe.fr

Site
http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/arts_et_culture

Adresse postale
Rectorat de l'académie de la
Guadeloupe
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare
B.P. 480
97183 LES ABYMES Cedex

Je vous informe que, dans le cadre de la campagne des projets d'éducation artistique et d'action culturelle pour l'année scolaire 2018 - 2019, l'ensemble des dossiers et documents nécessaires sont à votre disposition sur le site académique (http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/arts_et_culture) à la rubrique « Dossiers de projets ».

Les porteurs de projets devront envoyer une fiche projet à la DAAC pour le **19 janvier 2018**. Cette fiche permettra aux conseillers de suivre les dossiers pendant la phase d'élaboration du projet. Un coupon réponse sera alors envoyé au porteur de projet avec le numéro de leur dossier, les noms des IEN et des conseillers concernés.

Après avis du conseil d'école, les dossiers définitifs seront envoyés à l'IEN de circonscription, ainsi qu'aux autres IEN concernés (ASH, illettrisme, EDD, science...), accompagnés du volet culturel du projet d'école.

Afin de préparer la commission partenariale académique, chaque établissement, enverra la **version numérique des dossiers, pour le 9 avril 2018** à chacun des partenaires sollicités (DAAC, DAC, Archipel des sciences, collectivités...) et les deux dossiers papier signés pour le **16 avril 2018**, dernier délai, un à la **DAAC** (Rectorat, site de Dothémare) et un à la **DAC** (Direction des Affaires Culturelles, Basse-Terre). Chaque dossier devra être accompagné :

- De la fiche « école » ;
- De l'ensemble des projets validés par le conseil d'école ;
- Des fiches « bilan » des projets en demande de reconduction ;
- Des fiches « intervenant – partenaire » avec CV, diplômes... ;
- Des factures pro forma justifiant les montants des dépenses prévues.

J'attire votre attention sur la notice explicative à étudier avant de monter un dossier et sur la fiche « contacts utiles » listant les conseillers de la DAAC et les principaux partenaires. La commission partenariale académique émettra des avis qui seront présentés au recteur. La DIVISAC communiquera ensuite aux inspections les notifications de dotations accordées et les bons de commande. Tous les dossiers incomplets, parvenus sans passer par la voie hiérarchique ou hors délai ne pourront être étudiés ou retenus.



Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Serge GREVOUL

PJ : Fiche projet EAC

Fiche récapitulative des différents projets EAC dans le 1^{er} degré ;
Notice explicative concernant un projet EAC dans le 1^{er} degré ;
Fiche « contacts utiles » dans le cadre d'un projet EAC.